

FICHE D'INFORMATION
COUVERTURE DE L'AVORTEMENT
ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES
 nov 2014

En 2013, la FQPN et le *Comité de veille sur l'avortement* ont lancé une campagne pour que l'avortement soit un service inclus dans les contrats d'assurance privés souscrits par les étudiantes étrangères qui viennent faire leurs études au Québec et qui ne sont pas couvertes par la RAMQ (environ 10 000 personnes concernées).

Nous sommes heureuses de vous apprendre que cette campagne a porté ses fruits et que nombre de contrats d'assurance ont été modifiés.

Pour votre information, voici un tableau qui recense les établissements et le type de couvertures auxquelles les étudiantes étrangères ont droit.

ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE	COUVERTURE DE L'AVORTEMENT	POLICE D'ASSURANCE
<ul style="list-style-type: none"> - Université de Montréal - Polytechnique - UQAM - UQATR - UQAR - INRS - ETS - Université Laval - Université de Sherbrooke - ENAP - UQAT - UQO - UQAC 	<p>OUI (modifié)</p> <p>EXTRAIT POLICE 2013 : « Les frais d'avortement thérapeutique effectué par un médecin »</p>	<p>Police Desjardins no Q178, amendée le 1 sept 2014</p> <p>EXTRAIT : « <i>Le sous-paragraphe relatif aux frais d'avortement thérapeutique doit se lire comme suit :</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Les frais d'avortement thérapeutique pratiqué par un médecin et les frais reliés à une interruption volontaire de grossesse, soit un avortement médical ou un avortement chirurgical, pratiquée par un médecin selon les critères d'admissibilité de la Régie de l'assurance maladie du Québec. »</i></p>

- HEC	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>EXTRAIT POLICE 2013 : « Avortement effectué par un médecin dans un hôpital ou dans une clinique d'avortement »</p>	<p>Financière Sun Life, contrat no 50658, 1 aout 2014</p> <p>EXTRAIT : « Avortement effectué par un médecin dans un hôpital ou dans une clinique d'avortement »</p>
- Mc Gill	<p style="text-align: center;">OUI (modifié)</p> <p>EXTRAIT POLICE 2013 : « Avortement thérapeutique prescrit par un médecin »</p>	<p>Médavie Croix Bleue, juillet 2014</p> <p>EXTRAIT : « Avortement thérapeutique prescrit par un médecin ou interruption intentionnelle d'une grossesse effectuée par un médecin avant que le fœtus ne puisse vivre de façon autonome soit un maximum de 24 semaines de grossesse »</p>
- Concordia	<p style="text-align: center;">OUI (modifié)</p> <p>EXTRAIT POLICE 2013 : « Therapeutic abortion up to 3 times the amount specified in the current Schedule of Fees of the RAMQ »</p>	<p>Médavie Croix Bleue contrat no 97008, modifié le 15 aout 2014</p> <p>EXTRAIT : « Abortion performed in a hospital by a physician, up to three times the amount specified in the current Provincial Shedule of Fees of the Régie de l'assurance maladie du Québec. If the procedure is performed in an abortion clinic, only reasonable and customary charges will be reimbursed»</p>
- Bishop	<p style="text-align: center;">NON</p> <p>EXTRAIT POLICE 2013 : « EXCLUSIONS: Une grossesse, un accouchement, une fausse couche, une interruption volontaire d'une grossesse et toute complication en découlant »</p>	<p>RSA Global Excel,</p> <p>EXTRAIT: « EXCLUSIONS: Une grossesse, un accouchement, une fausse couche, une interruption volontaire d'une grossesse et toute complication en découlant »</p>

Fédération du Québec pour le planning des naissances
110, rue Sainte Thérèse # 405
Montréal (Québec) H2Y 1E6
514-866-3721
info@fqpn.qc.ca

